



Date de dépôt : 21 avril 2026

Rapport

de la commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier :

- a) M 3186-A Proposition de motion de Amar Madani, Ana Roch, Gabriela Sonderegger, Thierry Cerutti, Skender Salihi, Christian Steiner, Arber Jahija, François Baertschi, Stéphane Fontaine, Gabrielle Le Goff, Danièle Magnin pour le maintien et le renforcement du Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève**
- b) M 3187-A Proposition de motion de Dilara Bayrak, Pierre Eckert, Emilie Fernandez, Sophie Bobillier, Céline Bartolomucci, Laura Mach, Yves de Matteis, Ayari Félix Beltrametti, Alexandre Grünig, Masha Alimi, Julien Nicolet-dit-Félix, Léo Peterschmitt pour la sauvegarde du Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève**

Rapport de majorité de Pascal Uehlinger (page 6)

Rapport de première minorité de Jacques Jeannerat (page 15)

Rapport de seconde minorité de Ayari Félix Beltrametti (page 16)

Proposition de motion

(3186-A)

pour le maintien et le renforcement du Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le Centre universitaire d'informatique (CUI) constitue depuis près de cinquante ans un pilier de la formation et de la recherche en informatique à Genève ;
- que, par son caractère interfacultaire, le Centre universitaire d'informatique (CUI) incarne une approche interdisciplinaire unique et reconnue au sein de l'Université de Genève ;
- que la maîtrise des technologies numériques, des systèmes d'information, de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle constitue aujourd'hui un enjeu central de souveraineté, de sécurité, d'emploi et d'indépendance stratégique ;
- que la capacité du canton à former localement ses propres spécialistes en informatique conditionne directement son attractivité économique, sa résilience et sa compétitivité face aux autres pôles suisses et internationaux ;
- que le Centre universitaire d'informatique (CUI) joue un rôle structurant dans les liens entre formation, recherche, innovation et tissu économique cantonal ;
- que la fermeture annoncée des inscriptions met en péril des formations en plein développement et compromet durablement leur attractivité et leur pérennité ;
- que la disparition, la dispersion ou la dilution de l'informatique universitaire ferait courir un risque réel de perte d'une discipline stratégique à Genève, au profit d'autres cantons ou d'acteurs privés, renforçant une dépendance extérieure préjudiciable ;
- que la décision de dissoudre le Centre universitaire d'informatique (CUI), prise sans débat public élargi, engage des choix structurels et stratégiques aux conséquences durables pour l'économie, l'emploi qualifié, l'innovation et l'intérêt public ;

- que l'Etat ne peut se limiter à être consommateur de technologies numériques, mais doit garantir une base de compétences et de savoirs ancrée localement,

invite le Conseil d'Etat

- à suspendre la procédure de dissolution du Centre universitaire d'informatique (CUI), en particulier la fermeture des inscriptions, tant que les impacts stratégiques, économiques et sociaux n'ont pas été pleinement évalués ;
- à assurer la continuité des formations et des inscriptions tant qu'une solution institutionnelle pérenne, compatible avec les intérêts stratégiques du canton, n'a pas été formellement arrêtée ;
- à mandater une expertise indépendante analysant notamment les conséquences en matière de souveraineté numérique, d'emploi qualifié, d'innovation, d'attractivité économique ainsi que les impacts sociaux et financiers de cette dissolution ;
- à associer formellement les étudiantes et étudiants, le personnel universitaire, les milieux économiques, les partenaires institutionnels et les acteurs académiques à toute réflexion et décision engageant l'avenir de l'informatique universitaire à Genève ;
- à garantir le maintien de formations complètes et identifiées en informatique et dans les domaines du numérique, avec des inscriptions ouvertes, au sein d'une structure clairement identifiable conservant ses spécificités reconnues ;
- à présenter au Grand Conseil une stratégie cantonale intégrée et cohérente reliant formation, recherche, innovation et besoins économiques dans les domaines du numérique et de l'intelligence artificielle.

Proposition de motion

(3187-A)

pour la sauvegarde du Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les compétences en informatique, en systèmes d'information et en sciences des services constituent aujourd'hui un enjeu stratégique majeur pour les administrations publiques comme pour le tissu économique genevois ;
- que la demande du marché du travail en spécialistes de l'informatique dépasse actuellement l'offre de formation disponible, tant au niveau cantonal que national ;
- que le Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève, fondé en 1973, est un centre pionnier en Suisse et reconnu pour la qualité et le caractère interdisciplinaire de ses formations ;
- que le rectorat de l'Université de Genève a tout récemment annoncé la dissolution du CUI et la suspension des nouvelles inscriptions dès la rentrée académique 2026-2027 ;
- que la diminution progressive des moyens d'enseignement alloués au CUI a contribué à fragiliser son fonctionnement et à dégrader progressivement les conditions d'enseignement ;
- que la fermeture de l'accès à une formation universitaire publique, interdisciplinaire et répondant à des besoins avérés du marché du travail de notre canton fait partie des questions dont notre parlement doit se saisir dans le cadre de l'exercice des responsabilités politiques qui nous incombent,

invite le Conseil d'Etat

- à engager sans délai un dialogue avec le rectorat de l'Université de Genève afin de clarifier les motivations, les conséquences et les alternatives à la dissolution du CUI ;
- à examiner les possibilités de maintien, de revalorisation ou de refonte du CUI en tant que structure interdisciplinaire autonome ou intégrée,

garantissant la continuité de l'offre de formation au sein de l'Université de Genève ;

- à évaluer les besoins financiers nécessaires au maintien d'une formation universitaire interdisciplinaire en informatique de qualité et à proposer, le cas échéant, des solutions de financement adaptées et pérennes ;
- à veiller à ce que les étudiantes et étudiants actuels et futurs disposent d'une offre de formation publique accessible et répondant aux besoins du marché du travail cantonal, respectivement national ;
- à maintenir les inscriptions pour la rentrée 2026, à tout le moins à l'aide d'un plan d'études transitoire ;
- à s'assurer que le diplôme du CUI préserve sa valeur si la fermeture de ce dernier devait se confirmer.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Pascal Uehlinger

Les propositions de motion 3186 et 3187 ont été traitées par la commission de l'enseignement supérieur lors des séances du 5 février et du 5 mars 2026.

Les présidences ont été assurées par M^{me} Danièle Magnin le 5 février 2026 et par M^{me} Virna Conti le 5 mars 2026.

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Coralie Tschanz.

Nous remercions ces personnes de leur contribution aux bons déroulements des travaux de la commission.

Lors de la séance du 5 février, la commission a auditionné les auteurs des motions 3186 et 3187 sur le Centre universitaire d'informatique (CUI).

Les motions 3186 (M. A. Madani) et 3187 (M^{me} D. Bayrak) portent toutes deux sur la fermeture annoncée du Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève. Les deux auteurs font à la commission une présentation commune.

Les motivations principales des auteurs contre cette fermeture sont les suivantes :

- La décision de fermer le CUI a été annoncée en décembre 2025, sans consultation du corps enseignant ni des autorités cantonales.
- Le CUI assure une formation interfacultaire essentielle, alors que les besoins en compétences numériques explosent dans le public et le privé.
- Cette fermeture intervient alors que Genève manque de spécialistes en informatique. En parallèle, les entreprises locales recrutent massivement à l'étranger. De plus, le taux d'employabilité des diplômés du CUI est d'environ 97%.

Finalement les auteurs estiment que la suppression des inscriptions est injustifiée et dommageable pour les raisons suivantes :

- La réforme ou la refonte souhaitée par le rectorat ne nécessite pas d'interrompre les inscriptions.
- Il n'existe pas d'alternative équivalente à Genève, car la HEG aborde davantage le management informatique et que l'EPFL constitue une solution trop éloignée pour beaucoup d'étudiants.

- Plusieurs entreprises genevoises (Proton, Lombard Odier) auraient exprimé de vives critiques concernant cette fermeture.
- La disparition d'un centre interfacultaire historique envoie un signal négatif sur la stratégie numérique du canton.

Les auteurs des motions rappellent également que le CUI fonctionne depuis plus de 50 ans et contribue à la formation de six facultés. Le rectorat justifie la fermeture par des contraintes financières. En effet, le CUI n'a pas de budget autonome et ses coûts sont assumés par les différentes facultés, principalement la faculté des sciences.

Suite à ces explications, les auteurs demandent la reprise immédiate des inscriptions pour ne pas pénaliser plusieurs volées. Ils proposent les auditions du rectorat, de la direction du CUI, de la conseillère d'Etat, des associations étudiantes (AESI) et de la Société suisse des informaticiens.

Lors des discussions au sein de la commission, certains membres s'interrogent sur la cohérence de fermer une formation dans un domaine où 7 métiers d'avenir sur 10 en Suisse relèvent de l'informatique. D'autres s'inquiètent de l'immixtion du parlement dans l'autonomie universitaire.

Il est également rappelé le cadre légal : « L'université peut réorganiser ou supprimer un centre interfacultaire sans approbation du Conseil d'Etat ».

Finalement, la commission accepte d'auditionner le rectorat et les directeurs du CUI (14 voix pour).

Lors de la séance du 5 mars, la commission a auditionné l'université sur les motions 3186 et 3187 (CUI).

La commission s'est consacrée à l'audition du rectorat de l'université (M^{me} Audrey Leuba, rectrice UNIGE, et M^{me} Juliane Schröter, vice-rectrice) et du directeur du CUI (M. Stéphane Marchand-Maillet), après les controverses suscitées par l'annonce de la dissolution du CUI, sachant que les motions visent à maintenir (M 3186) ou sauvegarder (M 3187) le CUI.

Lors de sa présentation, le rectorat explique que le CUI existe depuis plus de 50 ans (1976) et que le règlement autorise la dissolution d'un centre lorsqu'au moins deux facultés la demandent ; dans ce cas précis, quatre facultés ont demandé la fermeture.

Le rectorat explique également que les formations du CUI ne disparaissent pas, mais seront réorganisées, rattachées principalement à la GSEM et intégrées dans d'autres structures facultaires.

Il est également précisé que la décision n'est pas économique, mais qu'elle s'appuie sur une auto-évaluation faite en 2024, une visite d'experts externes et des constats de désengagement progressif des facultés.

Certains éléments du centre (comme le FacLab, le Scientific Computing Support et le Pôle d'innovation numérique) seront maintenus et redistribués à d'autres entités.

Une nouvelle plateforme interdisciplinaire dédiée à l'IA sera créée dans le cadre de la stratégie numérique 2025-2028.

En conclusion il est rappelé que :

- Le CUI avait perdu son rôle initial à cause de l'évolution des compétences informatiques dans les facultés et du transfert progressif des professeurs dans leurs facultés d'origine.
- Une simple « refonte » du CUI a été analysée mais jugée non pertinente par les experts et les facultés.
- Pas de licenciements : tous les postes sont maintenus.
- Les inscriptions pourraient rouvrir en 2026 si le nouveau plan d'études est prêt, sinon en 2027.

Au niveau de la commission, les positions politiques sont les suivantes :

- Plusieurs groupes (Ve, MCG, LJS) jugent la transition problématique en lien avec, entre autres, la continuité des inscriptions et une coordination insuffisante de la communication.
- Le PLR estime que les explications du rectorat montrent que les invites des motions ont été satisfaites.
- Le Centre et l'UDC considèrent que la dissolution relève de la compétence autonome de l'université.
- Le PS s'abstient, considérant que la commission ne peut pas intervenir dans la décision.

Au vote les deux motions sont refusées. La **M 3186 est refusée** par 5 oui – 7 non – 2 abstentions et la **M 3187 est refusée** par 5 oui – 7 non – 2 abstentions.

Annexe : Présentation de l'université.

Motion 3186 «pour le maintien et le renforcement du Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève»

Motion 3187 «pour la sauvegarde du Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève»

Commission de l'enseignement supérieur
Grand Conseil

Audrey Leuba Rectrice
Juliane Schröter vice-Rectrice en charge du numérique et de l'IA
Stéphane Marchand-Maillet Directeur du CUI

5 mars 2026

CUI – Centre interfacultaire

1. Créé il y a plus de 50 ans, le CUI a accompagné les profondes transformations liées à l'essor du numérique puis de l'IA générative

Devenues nécessaires dans presque tous les métiers, les compétences numériques sont désormais **intégrées dans la quasi-totalité des filières** enseignées à l'UNIGE

2. Placés sous l'autorité du rectorat, les centres interfacultaires ont pour mission de développer l'enseignement ou la recherche **intéressant au moins deux facultés**

Après avoir sollicité le préavis de leur conseil participatif, deux ou plusieurs facultés peuvent proposer au rectorat qu'il supprime un centre interfacultaire
(Statut UNIGE)

3. Les formations du CUI et ses principaux actifs **seront préservés et vont évoluer**



Évolution du CUI

Depuis les années 2000

Le CUI fait l'objet de réflexions stratégiques et de tentatives de réforme

1976

Création du CUI pour accompagner l'intégration de l'informatique à l'UNIGE

Fin 2024

Lancement de l'évaluation du CUI

CES | 5 mars 2026

3



Évolution du CUI (2)

Depuis les années 2000

Le CUI fait l'objet de réflexions stratégiques et de tentatives de réforme

Raison principale: désengagement des facultés

1976

Création du CUI pour accompagner l'intégration de l'informatique à l'UNIGE

Au fil des années
Ancrage du numérique et de l'informatique dans les facultés (chaires, formations, ...)

Fin 2024

Lancement de l'évaluation du CUI

CES | 5 mars 2026

4



Évaluation du CUI

Processus démocratique et participatif, basé sur une expertise indépendante et une consultation des différentes parties prenantes, dont les étudiantes et étudiants

- Rapport d'auto-évaluation (y. c. vision)
- Visite du comité d'expertes et experts externes
- Rapport du comité d'expertes et experts
 - recommande la dissolution structurée et coordonnée du CUI
- Consultation des 6 facultés partenaires (décanats et conseils participatifs)
 - 4 facultés demandent la dissolution, aucune ne s'y oppose

Evaluation of the Centre Universitaire d'Informatique of the University of Geneva

Expert Report

Prof. Dr. Tobias Blanke
Institute for Logic, Language and Computation
University of Amsterdam

Prof. Dr. Vanda Larraga
Faculté de Sciences et ingénierie, Laboratoire LIP6
Sorbonne Université

Prof. Dr. Barbara Weber
School of Computer Science
University of St. Gallen, Switzerland

July 2025

Décision de dissolution du CUI

- Un centre **interfacultaire** n'est pas viable sans le soutien de ses facultés partenaires
- Le CUI a pleinement accompli sa **mission**
- Selon la **stratégie numérique de l'UNIGE**, l'accent devrait être mis sur d'autres aspects numériques
- L'ensemble des **étudiantes et étudiants actuellement inscrits** (133 en Bachelor et 65 en Master) pourront poursuivre et achever leur parcours dans des conditions académiques stables et de qualité
- Les **postes de travail** des collaborateurs et collaboratrices du CUI sont maintenus
- Les **principaux actifs** du CUI seront réaffectés

Intégration de formations numériques dans les facultés

Presque toutes les facultés disposent de formations, modules ou cours portant sur le numérique

- Bachelor et Master en Sciences informatiques (Sciences)
- Bachelor et Master en Mathématiques, informatique et sciences numériques (Sciences)
- Bachelor en Sciences computationnelles orientation biologie ou sciences de la Terre et de l'environnement ou chimie/biochimie (Sciences)
- Bachelor en Sciences computationnelles et relations internationales (Global Studies)
- Bachelor en Communication multilingue et Master en Technologies de la traduction et de la communication avec spécialisation en numérique (Traduction et interprétation)
- Master en Communication et cultures numériques (Science de la société)
- Master en Sciences et technologies de l'apprentissage et de la formation (Psychologie et sciences de l'éducation)
- Cours en Systèmes d'information (GSEM)
- Module en Humanités numériques (Lettres)
- Certificat en Droit du numérique (Droit)
- Certificat en Santé numérique (Médecine)
- Cours transversal sur le numérique (toutes facultés)
- etc.

Offre riche, cohérente avec les intérêts stratégiques du canton et répondant aux besoins du marché du travail local et national

L'avenir des formations du CUI

- Les programmes du Bachelor en systèmes d'information et science des services et du Master en systèmes et services numériques seront intégrés à la **Geneva School of Economics and Management (GSEM)**
- Le Doyen de la GSEM pilote le groupe de travail chargé d'assurer **l'évolution de ces formations** qui réunit notamment 2 représentantes et représentants des étudiantes et étudiants du CUI, la directrice et le directeur du Bachelor et du Master du CUI, le conseiller académique du CUI et divers membres du corps professoral désignés par les facultés concernées par le CUI
- L'objectif est de faire évoluer les formations actuelles en tenant compte de leur **dimension interdisciplinaire** et des **besoins de la société et de l'économie**

Suspension des inscriptions 2026-27

- Maintenir l'ouverture des inscriptions à l'automne 2026 pour les formations actuelles avec la mise en place d'un plan d'étude transitoire aurait eu **un impact en termes de ressources financières et humaines** conséquent qui n'est, dans le contexte budgétaire actuel, pas envisageable. Ces ressources sont aujourd'hui utilisées pour
 - garantir la continuité de la formation pour toutes les étudiantes et étudiants inscrits au CUI
 - faire évoluer les formations dans un cadre facultaire
- Les travaux seront menés à un rythme soutenu afin de permettre **des inscriptions pour la rentrée académique 2027**. Si l'état d'avancement du dossier le permet, des inscriptions pour la rentrée académique 2026 ne sont pas exclues



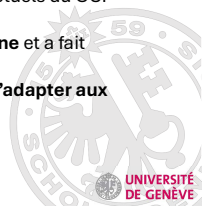
Réaffectation des principaux actifs du CUI

- Le **FacLab**, le **Scientific Computing Support**, le **Pôle d'innovation numérique** seront préservés et rattachés à une autre entité (groupe de travail piloté par la vice-Rectrice en charge du numérique et le vice-Recteur en charge des centres interfacultaires)
- Les **programmes de formation continue** feront l'objet d'une réflexion pour leur reprise et développement dans une logique de complémentarité avec l'offre existante (groupe de travail piloté par la directrice du Centre de formation continue)
- Une nouvelle plateforme **interdisciplinaire dédiée à la recherche en intelligence artificielle**, rattachée au Rectorat et plus souple qu'un centre interfacultaire, sera mise en place, en ligne avec les objectifs de la stratégie numérique 2025-2028 de l'UNIGE



Conclusion

1. Les formations du CUI ne disparaissent pas mais évoluent dans un cadre facultaire, tenant compte des **besoins de la société et de l'économie**
2. Le développement de **formations interdisciplinaires** n'est pas conditionné par l'existence d'un centre interfacultaire
3. Les **inscriptions seront réouvertes** à l'automne 2027 (selon les avancées des travaux, des inscriptions pour l'automne 2026 ne sont pas exclues)
4. La **continuité des formations** pour les étudiantes et étudiants actuels du CUI est assurée, et ce dans des conditions académiques de qualité
5. La décision de dissoudre le CUI s'appuie sur une **expertise externe** et a fait l'objet d'un **processus participatif**
6. Les formations (de base et continue) des hautes écoles doivent **s'adapter aux besoins changeants de la société**



Date de dépôt : 20 avril 2026

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de Jacques Jeannerat

Le monde de l'informatique évolue à un rythme effréné, et il en va de même des besoins de formation dans ce secteur. Dissoudre le Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève serait une grave erreur. Au contraire, il est impératif de renforcer cette institution.

Une enquête récente révèle qu'en Suisse, 40 000 postes dans les technologies de l'information seront vacants d'ici 2030. Actuellement, de nombreuses PME peinent à recruter et se tournent vers l'étranger, notamment la France et le Portugal, pour combler leurs besoins. Même la Poste suisse a annoncé qu'elle recrutait des informaticiens au Portugal.

Parallèlement, à Genève, la formation aux outils numériques stagne. Des crédits destinés à l'acquisition de matériel informatique et à la formation des enseignants sont bloqués, entravant ainsi notre capacité à répondre aux défis contemporains.

Récemment, le groupe LJS a déposé une motion pour créer une haute école numérique, qui a été refusée. Or, lors des débats, le CUI était présenté comme une solution adéquate pour répondre à ces enjeux.

La minorité de la commission demande à tous les députés de reconnaître l'importance stratégique d'un Centre universitaire d'informatique de pointe et à s'opposer fermement à sa dissolution. La pénurie de compétences techniques est un défi global et ignorer cette réalité pourrait entraîner des conséquences désastreuses : perte de compétitivité et retard dans l'innovation, avec des effets irréversibles.

Les compétences en informatique sont essentielles pour répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises, non seulement à Genève, mais dans toute la Suisse. Ne pas agir face à cette urgence pourrait gravement nuire à notre position sur la scène internationale.

C'est pourquoi nous vous appelons, chers collègues, à soutenir les motions 3186 et 3187. Maintenir le CUI, c'est investir dans l'avenir de notre économie et de notre société. Ne laissons pas passer cette chance de bâtir un avenir numérique solide et compétitif !

Date de dépôt : 20 avril 2026

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de Ayari Félix Beltrametti

La majorité de la commission de l'enseignement supérieur a rejeté les motions M 3186 et M 3187, estimant que les explications fournies par la rectrice de l'UNIGE et la vice-rectrice suffisaient à justifier la dissolution du Centre universitaire d'informatique (CUI). Elle a privilégié la confiance accordée à l'autonomie de l'université dans sa restructuration interne, considérant que la décision repose sur un processus d'évaluation externe et sur le désengagement de certaines facultés.

La minorité, composée des groupes des Verts, du MCG et du LJS, conteste cette approche sachant que la dissolution d'une structure de plus de 50 ans, historiquement reconnue pour la qualité de ses diplômés, ne saurait être validée sans garanties concrètes et immédiates sur l'avenir de l'offre de formation et des étudiants.

Il y a en effet une insuffisance des garanties pour les étudiants et une incertitude de la transition flagrantes. Les auditionnés ont reconnu que la mise en place d'un plan d'études transitoire aurait nécessité des ressources importantes, jugées indisponibles dans le contexte budgétaire actuel. En conséquence, l'ouverture des inscriptions pour la rentrée suivante est incertaine, avec un risque avéré d'une discontinuité d'une année (inscriptions reportées à l'automne 2027 ou 2026 selon l'avancement). Pour la minorité, cette incertitude constitue une rupture de parcours inacceptable pour des étudiants qui ont fait le choix d'une formation spécifique, alors que l'université affirme pouvoir assurer la continuité pour les inscrits actuels. Le manque de coordination et de clarté dans la communication sur la reprise des activités nuit à l'image de l'institution et à la sécurité des parcours académiques.

Par ailleurs, cette réforme comporte un risque de réduction de la formation technique et de l'interdisciplinarité. La décision de rattachement des formations du CUI (Bachelor et Master en systèmes d'information et science des services, ainsi que Master en systèmes et services numériques) à la seule faculté des sciences économiques et sociales (GSEM) suscite de sérieuses interrogations. La minorité s'interroge sur la pertinence d'intégrer ces formations à dominante technique et interdisciplinaire au sein d'une faculté à

dominante économique. Cela risque de réduire la place de l'informatique à un outil de gestion, au détriment de sa dimension scientifique et technique.

Les diplômés du CUI sont reconnus comme des profils très recherchés sur le marché du travail pour leurs compétences techniques transversales ; leur intégration dans une structure purement économique pourrait dénaturer leur formation et ne plus répondre aux besoins réels du canton et du marché en spécialistes du numérique. Comme le décrivent la professeure Giovanna Di Marzo Serugendo, vice-directrice du CUI, et le professeur Jean-Henry Morin, co-directeur du Bachelor en systèmes d'information, dans leur lettre adressée aux membres du Grand Conseil datant du 23 décembre 2025, la fermeture du CUI représente « un danger de perte d'une formation et de nombreux diplômés d'une discipline aujourd'hui reconnue par l'économie et qui ne relève ni du management des systèmes d'information, ni de l'informatique scientifique. Il s'agit de programmes interdisciplinaires d'ingénierie de systèmes et de services numériques évoluant au plus près des progrès scientifiques du marché ». La fermeture du CUI représente également la perte de la seule formation universitaire de cette discipline dans la région, puisque ni l'UNIL ni l'EPFL ne proposent des formations équivalentes.

Il est important de souligner que cette réforme se met en place sans proposition de remplacement claire et avec une vision à court terme. L'université annonce en effet la création d'une nouvelle plateforme interdisciplinaire dédiée à l'intelligence artificielle, mais celle-ci reste une structure de recherche « souple » et flexible, sans équivalent immédiat pour l'enseignement de la formation technique actuelle. La minorité note que le CUI, créé en 1976, a rempli sa mission historique, mais que la dissolution ne s'accompagne pas d'une offre de remplacement claire et immédiate pour les formations de base. L'argument selon lequel les facultés disposent déjà d'une offre riche est contredit par le fait que quatre facultés ont demandé la dissolution du centre, laissant la GSEM comme seule structure volontaire, sans que l'on sache si cette offre sera élargie ou adaptée aux besoins spécifiques du CUI dès 2026.

Par ailleurs, Les Vert.e.s, le MCG et LJS estiment que la suppression d'un centre de compétence historique ne doit pas être laissée uniquement à l'appréciation interne de l'université, d'autant plus que le canton de Genève fait face à un besoin croissant en compétences numériques et en ingénierie. Les motions visent à inviter le Conseil d'Etat à examiner les possibilités de maintien, de revalorisation ou de refonte du CUI, afin de s'assurer que la stratégie numérique du canton est pleinement soutenue par une structure dédiée et pérenne, et non par une simple réaffectation de moyens internes.

Les Vert.e.s, le MCG et LJS soutiennent les motions M 3186 et M 3187 et déplorent que celles-ci soient rejetées par le PLR, l'UDC et LC, validant ainsi une dissolution précipitée et sans garanties suffisantes sur la continuité pédagogique, le maintien du caractère technique et interdisciplinaire des formations, et la réponse aux besoins du marché du travail. La suppression pure et simple du CUI sans évaluer son impact sur la politique numérique du canton est tout simplement précipitée, voire risquée au vu des enjeux actuels en termes économiques, sociaux et politiques du numérique.

Par conséquent, la minorité recommande de soutenir les motions M 3186 et M 3187 afin d'inciter le Conseil d'Etat à examiner les alternatives de maintien ou de restructuration du CUI, en veillant à ce que la formation technique de haut niveau ne soit pas sacrifiée pour une question de réorganisation administrative.